



Rapport annuel d'activité 2016-2017

du comité des usagers et des conseils des jeunes
du Centre jeunesse de la Montérégie

*Rédigé par Marie-Hélène Apollon,
Agente de liaison du comité des usagers*

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de l'exécutif du comité des usagers.....	p.5
2. Les Fonctions légales.....	p.7
3. Le mandat du comité des usagers.....	p.8
4. Les réalisations 2016-2017.....	p.9
5. Les membres du comité des usagers du CJM.....	P.11
6. Coordonnées de l'exécutif et de la personne ressource.....	p.12
7. Le bilan 2016-2017.....	P.13
8. Assistance, accompagnement et références 2016-2017.....	P.16
9. Conclusion.....	p.19
10. Le bilan financier.....	p.20

LE MOT DE L'EXÉCUTIF DU COMITÉ DES USAGERS

L'année 2016-2017 fût marquée par l'élaboration de nouveaux liens de partenariat et de collaboration. Madame Apollon, l'agente de liaison s'est appliquée à rencontrer près d'une quinzaine d'organismes, répartis un peu partout sur le territoire, afin de faire connaître son rôle et son mandat auprès du communautaire. Le comité des usagers s'est aussi impliqué au sein de la nouvelle structure du CISSS de la Montérégie. À travers son implication au sein de comité et sous-comité, l'agente de liaison s'est aussi fait connaître d'un plus grand nombre en plus de pouvoir assurer une plus grande visibilité du comité et de ses usagers. Accompagnée de deux membres du comité, dont la présidente, l'agente de liaison aura aussi siégé au sein du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI). Ceux-ci ont continué à faire valoir le caractère distinct et les enjeux particuliers de notre mandat auprès des usagers du Centre Jeunesse.

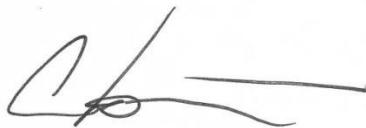
Enfin, Madame Apollon a rencontré et établie les bases d'une relation de partenariat solide avec la nouvelle commissaire aux plaintes attirée à la jeunesse et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, comme à chaque année, nous avons participé au Congrès du RPCU et à la rencontre annuelle de l'alliance des comités des usagers.

Nous poursuivons nos efforts pour rendre notre comité toujours plus visible et accessible à tous les usagers du Centre Jeunesse Montérégie Est. Et cela porte fruit; c'est ce dont fait foi l'augmentation du travail sur le terrain de l'agente de liaison encore cette année.

Évidemment, il faut faire mention de l'excellent travail que nos 4 comités de résidents ont fait pendant toute l'année. Pour cela, il faut également remercier et saluer l'immense implication des animateurs les rendent vivants et qui permettent ces réussites. Nous souhaitons souligner leur grande implication et leurs soucis d'améliorer sans cesse la qualité de vie des jeunes en hébergement.

Pour terminer, c'est avec beaucoup de gratitude que nous remercions tous les membres du comité des usagers; leur implication bénévole, alliée à leur dévouement au bien-être des jeunes et à l'amélioration des services, donne sa raison d'être à notre comité.

Lucie Harbec, Présidente



Christine Fort,
Vice-Présidente
comité des usagers du
CJMontérégie



Lucie Harbec,
Présidente
comité des usagers du
CJMontérégie

LES FONCTIONS LÉGALES

Les fonctions du comité des usagers prévus à l'article 212 de la LSSSS sont de :

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'utilisateur auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;
4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il le désire porter une plainte conformément aux sections I, II et III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1);
5. S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;
6. Évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1.

L'article 209.0.1 fait référence aux lieux d'hébergement pour lesquels il n'y a pas de comité de résidents (conseil des jeunes), soit parce qu'une installation a moins de 10 lits ou parce que la durée moyenne du placement est de moins de 6 mois. L'établissement, dans ces cas-là, a le choix de regrouper l'installation avec d'autres pour former un comité de résidents, ou alors de confier l'exercice des fonctions au comité des usagers. Dans les deux cas, l'établissement doit évaluer annuellement l'efficacité de la mesure choisie et faire les changements nécessaires. Le comité des usagers doit évaluer, en vertu de sa 6^e fonction, l'efficacité de ces derniers.

En ce qui concerne les Comités des résidents (conseil des jeunes), ils doivent accomplir les trois premières fonctions de l'article 212. Puisque les représentants sur les comités de résidents au Centre jeunesse de la Montérégie ont la particularité d'être âgés de 6 et 18 ans, les fonctions sont adaptées à l'âge, au contexte et aux capacités de chacun.

1. LE MANDAT

Selon le cadre de référence émis par la direction de la qualité du MSSS, juin 2006 :

*« Le mandat du comité des usagers et des comités de résidents est d'être **le gardien des droits des usagers**. Ces comités doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Ils sont l'un des porte-parole importants des usagers auprès des instances de l'établissement.*

***Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident leurs actions.** Ils doivent avoir une préoccupation particulière envers les clientèles les plus vulnérables et travailler à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées. »*

Le mandat d'un comité des usagers est donc d'être le porte-parole des usagers de son établissement, en s'assurant du respect des droits et libertés de chacun, et en travaillant à l'amélioration continue des services reçus et du milieu de vie de ces derniers. Il en va de même pour les conseils des jeunes, cependant leur mandat s'effectue dans le cadre de leur campus uniquement.

2. LES RÉALISATIONS 2016 -2017

1. Poursuivre la visibilité du comité des usagers.

Tout au long de l'année, le comité des usagers du centre jeunesse de la Montérégie a continué la promotion des droits des usagers, tant auprès des usagers que des divers services du Centre Jeunesse. Pour ce faire, plusieurs activités ont été organisées par le comité. Plusieurs invités se sont déplacés lors de nos rencontres mensuelles pour nous présenter et démystifier leur travail, leurs pratiques ou leurs projets.

Invités aux réunions :

- Jean-Philippe Goulet, CDP - Présentation de l'atelier sur l'aliénation parentale.
- Léonie Côté, responsable des communications Fondation des Centres Jeunesses de la Montérégie
- Madame Lemay PDGA aux programmes sociaux, santé et réadaptation
- Marianne Dion-Labrie Comité consultatif Étique CISSS
- Mathieu Blanchard, Concertation concernant les mesures de contentions et présentation du contexte famille d'accueil

L'agente de liaison avait comme objectif de faire connaître le Comité plus largement à l'extérieur des murs et des services du CISSS. Elle a donc effectué, tout au long de l'année, une petite tournée de façon aléatoire de différents organismes communautaires sur le territoire. À travers ces rencontres, madame Apollon a pu distribuer toute la documentation et l'information concernant les services offerts par le comité. Ces organismes sont très souvent en contact avec notre clientèle, il s'agit donc d'une voie d'accès supplémentaire pour la joindre.

Organismes visités :

- Maison des familles de St-Hyacinthe
- Maison la Virevolte
- Hébergement Maison de la Paix
- Maison des jeunes de St-Hyacinthe
- Maison des jeunes de Valleyfield
- Maison des jeunes de Longueuil
- Entraide pour Monoparentales et Familles recomposées de Suroît
- Maison des jeunes Kekpart
- Collectif de défense des droits de la Montérégie (CDDM)
- Le phare de Longueuil
- CAAP Montérégie
- Le petit Pont
- Maison HINA
- Re-Nou-Vie

Madame Apollon aura également rencontré les représentants des Ressources intermédiaires et ressources de type familial durant une rencontre au sein de leur comité consultatif. Cela lui aura permis de mieux faire connaître ses services et de valider ses propres connaissances concernant ce type de ressources.

Selon son mandat, l'Agente de liaison se doit de participer à un minimum de 2 rencontres de conseils des jeunes par campus. Celles-ci n'ont pu être toutes effectuées, pour cause de conflit d'horaire. Elle aura donc assisté à un total de 8 rencontres durant l'année, à l'exception du campus de St-Hyacinthe à son grand regret.

Autres réalisations

- La présence des membres du comité des usagers à deux soupers sur le campus avec les jeunes. (Longueuil et Valleyfield)
- La création d'une page Facebook permettant de partager certains documents d'intérêts plus facilement avec nos usagers
- L'accompagnement de la clientèle des centres jeunesse de la Montérégie lors d'un plus grand nombre de rencontres avec leurs intervenants respectifs aura aussi permis de se faire connaître autrement.
- Tenue de l'Assemblée générale annuelle en septembre 2016.
- Utilisation de l'Intranet et du service de communication à l'interne pour faire la promotion des activités du Comité des Usagers.

2. Consolider le rôle et l'implication du conseil des jeunes dans leur campus

Tout au long de l'année, l'agente de liaison du comité des usagers s'est déplacée à un minimum de 2 réunions des conseils des jeunes par campus. Le but de ces présences était d'assurer le bon fonctionnement des conseils des jeunes, d'avoir un portrait réaliste des diverses insatisfactions des jeunes en hébergement, et de faire la promotion des droits des usagers et la promotion du comité des usagers du CJM.

3. Poursuivre le recrutement des membres au sein du comité des usagers

Le nombre de membres au sein du comité est resté stable au cours de l'année. L'agente de liaison en poste n'a pas été en mesure de recruter de nouveaux membres cette année. Le total est donc toujours de 7 membres.

3. LES MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS ET DE L'EXÉCUTIF

3.1 Le comité des usagers

NOM	PRÉNOM	USAGER AUTRE	OU	RÔLE
HARBEC	LUCIE	ANCIEN USAGER		PRÉSIDENTE
FORT	CHRISTINE	ANCIEN USAGER		VICE-PRÉSIDENTE
MAILLOUX	JEANNINE	ANCIEN USAGER		TRÉSORIÈRE
LACHAPPELLE	RICHARD	ANCIEN USAGER		MEMBRE
CHAMPAGNE	CLAUDETTE	ANCIEN USAGER		MEMBRE
BROCHU	FRANCE	ANCIEN USAGER		MEMBRE
MYSZAK	JAN	ANCIEN USAGER		MEMBRE
APOLLON	MARIE-HÉLÈNE	AUTRE		AGENTE DE LIAISON
BELZILE	FRANCIS	AUTRE		PERSONNE RESSOURCE

3.2 Coordonnées des membres de l'exécutif – Personne ressource

NOM	RÔLE
Mme Marie-Hélène Apollon 575 Adoncour Longueuil (QC) J4G2M6 tel : 450-679-5433 cell : 514-213-2303 comite-usagers.cj16@ssss.gouv.qc.ca	AGENTE DE LIAISON DU COMITÉ DES USAGERS
Mme Lucie Harbec 30, rue Bélair Granby (QC) J2G 7N9 tel : 450-372-0241 lharbec@hotmail.com	PRÉSIDENTE
Mme Christine Fort 1286, rue Buies St-Bruno (QC) J3V 2T6 tel : 514-773-6113 fortchristine0@gmail.com	VICE-PRÉSIDENTE
Mme Jeannine Mailloux 280, rue St-Hilaire Longueuil (QC) J4J 2P5 Tél. : 514-609-9596 Jeannie.2010@hotmail.com	TRÉSORIÈRE
M. Francis Belzile 575, rue Adoncour Longueuil (QC) J4G 2M6 tel : 450-928-5146 #15146 francis.belzile.cj16@ssss.gouv.qc.ca	PERSONNE RESSOURCE

4. **BILAN**

Plusieurs actions ont été posées durant l'année, afin de pourvoir aux six (6) fonctions du comité des usagers.

4.1 Bilan des objectifs 2016-2017

1. **Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;**

- Distribution du dépliant du comité des usagers dans tous les points de services, à toutes les familles, ainsi qu'à tous les jeunes hébergés.
- Création et distribution de nouvelles affiches promotionnelles et informatives dans toutes les unités et ressources externes.
- Transmission d'informations et éducation par téléphone auprès des usagers par l'agent de liaison
- Présence de l'agente de liaison lors de 9 conseils des jeunes (répartis sur les 4 campus)
- Accompagnement de la clientèle lors de diverses rencontres avec leurs intervenants, chefs d'unités, réviseurs, etc.
- Tournée de l'agente de liaison sur les différents campus, ainsi que dans les différents points de services.
- Participation active maintenue à l'exécutif de l'Alliance des Comités des usagers du Québec par Mme Geneviève Lecours.
- Distribution d'outils promotionnels du Comité des Usagers
- Participation aux ateliers donnés par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) sur les campus.

2. **Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;**

- Accompagnement des usagers lors de diverses rencontres avec leurs intervenants
- Contacts fréquents avec la commissaire locale aux plaintes attitrée à la jeunesse (CLPQS)
- Présence lors de 9 conseils des jeunes (comités de résidents)

- Courte présentation lors de comité consultatif des Ressources Intermédiaires et Ressources de type familial.
- Participation active maintenue à l'exécutif de l'Alliance des Comités des usagers du Québec par Mme Geneviève Lecours.
- Implication au sein du sous-comité gestion de risques CISSS Montérégie-Est
- Implication au sein du comité consultatif éthique CISSS Montérégie-Est

3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;

- Support téléphonique et accompagnement de la clientèle lors de rencontres avec la DPJ.
- Collaboration et références de dossiers au CLPQS, Mme Sandra Day
- Réunion du comité des usagers : l'Agente de liaison informe les membres des préoccupations et des insatisfactions des usagers, et cela mensuellement.
- Participation à la rencontre annuelle de l'Alliance et du RPCU
- Implication et participation au sein du CUCl et de ses sous-comités
- Échange constant avec différents membres de gestion et responsable de coordination des équipes afin de transmettre les préoccupations et les insatisfactions des comités des usagers.
- Référence au Centre d'aide et d'assistance aux plaintes de la Montérégie (CAAP)
- Référence à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ)

4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il le désire porter une plainte conformément aux sections I, II et III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1);

- Accompagnement lors de diverses rencontres avec la DPJ : L'agente de liaison a procédé à 104 accompagnements et 17 rencontres préparatoires individuelles.
- Assistance téléphonique : L'agente de liaison a reçu ou effectué un total de 423 appels avec les usagers au courant de l'année.
- Référence au CLPQS, au CDPDJ et au CAAP

5. S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

- L'agent de liaison participe à au moins 2 rencontres annuelles de chacun des conseils des jeunes.
- L'agent de liaison a participé à trois rencontres de fonctionnement avec les animateurs de conseils des jeunes afin d'assurer le bon fonctionnement des conseils, et de faire les suivis appropriés.

6. Évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1.

- L'agent de liaison participe à au moins 2 rencontres annuelles de chacun des conseils des jeunes.
- L'agent de liaison a participé à trois rencontres de fonctionnement avec les animateurs de conseils des jeunes afin d'assurer le bon fonctionnement des conseils, et de faire les suivis appropriés.

7. Évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus.

- Participation à l'élaboration du sondage sur la satisfaction de la clientèle des Centres Jeunesse de la Montérégie.
- Élaboration de rapports mensuels statistiques sur les insatisfactions de la clientèle.

5. ASSISTANCES, ACCOMPAGNEMENTS ET RÉFÉRENCES 2016-17

Le comité des usagers du CJ de la Montérégie utilise depuis 2013 un outil statistique afin de comptabiliser toutes les actions faites par l'agent de liaison en poste. Les assistances téléphoniques et accompagnements étant nombreux avec cette clientèle, voici le portrait des activités relevées pour l'année 2016-2017.

Cette année, le comité des usagers a maintenu la belle progression entreprise ces dernières années. Il a été plus actif que jamais au niveau des accompagnements de la clientèle. Au total, l'agente de liaison a répondu ou retourné 423 appels téléphoniques d'usagers, fait 104 accompagnements de clientèle, 17 rencontres préparatoires individuelles, en plus des rencontres avec des partenaires et organismes communautaires.

De tous ses dossiers, nous avons dénombré 158 nouveaux usagers ayant fait appel au comité. Il est important de souligner que les accompagnements montent en flèche depuis maintenant trois ans (2013-14 : 43 accompagnements. 2014-15 : 53 accompagnements. 2015-16 : 71 accompagnements).

Nous pouvons attribuer cette hausse à une réponse positive à tous les moyens mis en place, ces dernières années, pour promouvoir le comité. De plus, une meilleure

PROVENANCE DES APPELS	NOMBRES
Usagers parents	305
Usagers jeunes	118
Total :	423 appels

connaissance de notre rôle et de nos services auprès des intervenants de première ligne et des organismes de périphérie (Organismes communautaires, CLSC, CLPQS...) ont également contribué à cette augmentation.

Les 423 appels ont eu des motifs variables. Les plus fréquents sont;

- La formulation d'une insatisfaction par l'utilisateur
- La recherche d'informations
- La volonté de compréhension du processus.

Les appels proviennent majoritairement des « parents » (305), et des « jeunes » en unité de réadaptation (118). Le comité souhaite maintenant concentrer ses efforts pour rejoindre les jeunes qui résident en famille d'accueil tout en recevant les services de la DPJ.

Voici un résumé des principales insatisfactions observées cette année par le comité des usagers.

Le parent :

- Incompréhension du processus clinique DPJ
- Attitude de l'intervenant (parti pris, sentiment d'être jugé, non écouté)
- Droit d'être représenté, assisté ou accompagné
- Demande de changement d'intervenants
- Désaccord avec les conclusions de la Table d'orientation/révision
- Abus d'autorité de l'intervenant responsable du dossier
- Désaccord avec le PI/PSI
- Absence de scolarisation du jeune en hébergement

Le jeune

- Perte/Vol d'effets personnels
- Attitude de l'intervenant (parti pris, sentiment d'être non écouté)
- Incompréhension/désaccord avec les règlements et code de vie
- Incompréhension du processus clinique DPJ

Les appels sont toujours faits directement à l'agente de liaison; la plupart d'entre eux proviennent des usagers, des intervenants des centres jeunesse (ARH, éducateurs, chefs de service, coordonnateurs), du CLPQS, du CDPDJ, des organismes communautaires. (217 appels totaux).

- Désaccord avec le retrait (encadrement intensif, retrait à la chambre...)

À la demande de l'utilisateur, l'agente de liaison accompagne celui-ci lors de diverses rencontres. Ces rencontres ont été effectuées tant entre l'utilisateur et l'agente de liaison

et les différents acteurs impliqués au dossier de l'utilisateur. En effet, l'utilisateur est en droit de demander d'être accompagné lors de toutes rencontres, excepté lors d'activité clinique. Ces rencontres servent habituellement de bilan avec l'intervenant concernant l'application des mesures, les interventions ou les tables d'évaluation et d'orientation.

Les accompagnements et rencontres avaient les motifs suivants :

- Rencontre bilan/mise au point avec l'intervenant.
- Accompagnement lors de l'élaboration du PI-PSI.
- Accompagnement lors de la table d'orientation/révision.
- Rencontre individuelle informative (Incompréhension du processus clinique et des rapports).
- Rencontre individuelle préparatoire à la rencontre bilan/mise au point.

Dans tous les cas, l'accompagnement vise à soutenir et/ou sécuriser l'utilisateur par une présence physique pour lui permettre de se poser et ainsi favoriser le bon déroulement de la rencontre. Les rencontres préparatoires permettent la plupart du temps à l'utilisateur de mieux traduire ses préoccupations et formuler adéquatement ses questions en fonction d'une rencontre future. Cela favorise la compréhension, la participation et la responsabilisation de l'utilisateur dans le processus.

Référencement

Afin d'exister, le comité repose grandement sur le nombre de personnes qui lui réfèrent des usagers, et aussi sur les personnes ou les organisations vers lesquelles le comité dirige ses usagers. C'est aussi une excellente indication sur la façon de rejoindre facilement des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie pouvant bénéficier des services du comité.

Dans un sens comme dans l'autre, le personnel du CJ Montérégie est celui avec qui le comité a le plus de contact. Que ce soit avec les chefs, les éducateurs, les agents de relations humaines, les agents des contributions financières aux placements, les intervenants à la réception et au traitement des signalements, ou les responsables de l'accès à l'information, le comité peut définitivement compter sur leur collaboration en tant que partenaire principale afin d'exécuter ses fonctions.

Les commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) ainsi que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) sont également de grands partenaires du comité des usagers. Une relation de partage et d'échange s'est développée de belle façon ces dernières années, facilitant du même souffle notre travail.

Plusieurs liens se créent également avec les comités des usagers des autres Centres jeunesse du Québec. La plupart du temps, il s'agit de référer l'utilisateur au point de service de son territoire. Un usager peut aussi être desservi par deux régions différentes simultanément, alors les deux comités sont sollicités pour accompagner relativement aux activités de leur territoire respectif.

6. EN CONCLUSION

L'année 2016-2017 fut certainement une autre année bien remplie pour notre comité. Avec le départ en congé de maternité de l'agente de liaison et la venue de sa remplaçante, Mme Marie-Hélène Apollon. Cette année encore le comité aura observé un nombre grandissant d'accompagnement de sa clientèle, de soutien téléphonique ainsi qu'une belle stabilité au niveau du nombre de membres impliqués au sein du comité.

Une excellente intégration de sa remplaçante par madame Lecours, le déploiement d'une nouvelle campagne de publicité, le maintien de la relation de partenariat et de collaboration avec les intervenants ainsi que la création de nouveaux liens avec différents acteurs de la communauté semblent avoir permis l'atteinte de très beaux résultats.

Nous avons également pu nous illustrer de belle façon à travers les différentes instances du CISSS, puisque notre agente de liaison a siégé au sein du sous-comité de gestion des risques et du comité consultatif en éthique.

Les conseils des jeunes ont quant à eux été la source de beaux projets et ont connu une belle stabilité. Il est à noter que cette stabilité semble être concomitante avec le support apporté par l'institution. Le constat reste le même que l'année dernière.

L'agente de liaison a compilé un petit résumé de ses observations au sujet de certaines problématiques ayant tendance à se répéter dans plusieurs dossiers et freinant l'implication et la collaboration de l'utilisateur.

Finalement, le grand constat de l'année est que plus la mission du Comité des usagers est connue de sa clientèle, plus celui-ci est sollicité pour des services d'accompagnements. Nous entrevoyons donc la possibilité d'avoir recours à une deuxième personne en poste afin de pallier la demande croissante de la clientèle dans un avenir rapproché.

Lucie Harbec,

Présidente du Comité des usagers du Centre Jeunesse de la Montérégie.

7. LE BILAN FINANCIER 2014-2015

7.1 Comité des usagers

ENCAISSE AU 31 MARS 2016		18 460.05 \$
REVENUS		
Subvention/ASSS	65 867 \$	
	1107,02	
Excédent des surplus rapatriés - comités résidents	\$	
<i>Total des revenus</i>		66 974 \$
DÉBOURSÉS		
CONSEILS DES JEUNES	Campus de Chambly	1 000
	Campus de Longueuil	1 000
	Campus de St-Hyacinthe	1 000
	Campus de Valleyfield	1 000
	<i>Sous-total</i>	4 000 \$
FRAIS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES	Cotisation de l'Alliance	1484.00 \$
	Activité - conseil des jeunes	836.25 \$
	Frais de déplacement	3788.61 \$
	Goûter et repas	3339.28 \$
	Formation	1762.79 \$
	Frais de péages	66.08 \$
	Cotisation CUCICCCME	1157.00 \$
	<i>Sous-total</i>	12 434.01 \$
SALAIRE ET FRAIS D'ACTIVITÉS ¹	Salaire et charges sociales	51 817.75 \$
	Frais d'hôtels	1 251.70 \$
	<i>Sous-total</i>	53 069.45 \$
FRAIS DE BUREAU	Fournitures de bureau	0 \$
	Production outils de promotion	5 949.26 \$
	<i>Sous-total</i>	5 949.26 \$
<i>Total des déboursés</i>		75 452.72 \$
ENCAISSE AU 31 MARS 2017		9 981.35 \$

